

2023	FROMAGES DE CHEVRE	FERME DE LA NOUE
-------------	---------------------------	-------------------------

Dates des livraisons :						
16-mars	29-mars	12-avr	26-avr	10-mai	24-mai	07-juin
21-juin	05-juil	30-août	13-sept	27-sept	11-oct	25-oct

⚡ A chaque distribution, je souhaite m'abonner pour (indiquer le nombre de lots) :

Composition d'un lot (à chaque distribution)	Prix par distribution	Prix pour 14 distributions	Nombre de lots	Prix à régler
Crottins 4 crottins	14,00 €	196,00 €		
Cendrés 2 (pyramide et/ou bûche)	13,60 €	190,40 €		
Briques 2 briques	9,40 €	131,60 €		
Lot surprise Surprise	14,80 €	207,20 €		
Lot panaché 1 crottin 1 brique 1 cendré	14,80 €	207,20 €		
Séchons 3 crottins ou 2 briques	8,90 €	124,60 €		

Les affinages de fromages seront variables et variés !

Engagements du consommateur adhérent

- Après en avoir pris connaissance, adhérer aux statuts et au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation 2023.
- Payer à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques (3), libellés au nom de la « Ferme de la Noue ». Les chèques seront transmis au producteur lors des dates soulignées.
 - Venir chercher son lot sur le lieu de la distribution habituel.
 - En cas d'empêchement (retard, vacances, etc...), l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra ses « lots », et lui en règlera directement le montant. Le nom de cette personne sera communiqué au responsable de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par Claudie Le Quéré.
- Les produits oubliés par les adhérents seront soit partagés soit portés à une association caritative.

j'adhère au contrat Fromages de chèvre pour toutes les distributions prévues dans l'année.

Nom :

Fait à :

le

Nom Prénom	
------------	--

Composition	Prix par distribution	Date distribution	Nombre commandé	Prix à régler
Tomme de chèvre	1/2 tomme	Livraison le 13 septembre		
	1 tomme			

Total à régler		
Montant chèque n°1	Montant chèque n°2	Montant chèque n°3

Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement certifiées AB.
 - Livrer les produits chaque jour de la liste précisée pour 18h00
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...) (Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement de type de fromage).
 - Expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.
 - Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à la ferme (au moins une par saison).

La productrice, Claudie Le Quéré :

L'adhérent :